

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
3 — 47 — matin, Express-Poste.
9 — 20 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les journaux anglais sont pleins aujourd'hui de dépêches et de correspondances concernant les affaires de la Chine et de l'Inde. Les unes comme les autres sont très-peu flatteuses pour les armes britanniques. « Qu'y voyons-nous, s'écrie le Times avec amertume, après la lecture des nouvelles de Chine? L'Angleterre, avec une flotte de 60 navires, a, grâce aux officiers à qui cette flotte a été confiée, été réduite à la position d'humble auxiliaire d'une flotille commandée par un Français actif! Il est bien certain que le 29 mai (lors du départ des dernières nouvelles du golfe Pecheti), les Français avaient forcé la barre, attendant les Anglais. Les deux bateaux des Anglais avaient touché, restant à la barre; ils n'avaient autour d'eux que deux pieds d'eau. »

Il paraît, en effet, que le 29 juin, au départ des correspondances, quelques petits mandarins de la localité avaient été amenés à bord des escadres par les Russes et les Américains qui conservaient leur neutralité; mais aucune nouvelle officielle n'était arrivée de Pékin. Il avait été décidé la veille que les navires forceraient la barre. Les Français, qui n'ont que cinq canonnières à la station, en comptaient trois toutes prêtes pour cette opération. Les Anglais qui ont vingt canonnières n'en avaient qu'une de prête, le *Staney*. Les deux escadrilles se sont approchées de la barre. Toutes les canonnières françaises et le *Staney* l'ont forcée; mais les deux bateaux exprès britanniques ont eu beau chauffer et se disposer au passage, ils sont restés dans deux pieds d'eau, en présence des escadres réunies de quatre nations. Des six bateaux anglais de peu de tirant d'eau, le *Clown*, *Kestrel*, *Wood-Cork*, *James*, *Drake* et *Watchful*, pas un n'a paru.

En ce qui concerne la guerre de l'Inde, les détails de la lutte devant Gwalior sont contradictoires. D'après le *Bombay-Standard-Office*, du 19 juin, on annonce que les 13,000 rebelles partis de Calpee qui ont été renforcés par la défection des 7,000 soldats de Scindiah, se trouvaient toujours à Gwalior qu'ils avaient pillé. Les troupes commandées par sir Hugh

Rose, venues de Calpee, la division commandée par le brigadier Hicks, venue de Ihansi, et la colonne commandée par le colonel Smith, venue de Chumbrace, étaient toutes réunies au départ du courrier, devant Gwalior, qui n'était donc pas repris, ainsi que l'avaient prétendu les dépêches.

Le *Morning-Herald*, qui semble confirmer le maintien des forces ennemies à Gwalior, reconnaît que ce fort est construit sur un rocher abrupt qui s'élève à 300 pieds au milieu de la plaine et qu'il est difficile d'y arriver même par la porte. Partout ailleurs ce ne sont que précipices, et dans quelques endroits le fort paraît comme suspendu. Il est vrai que pour consoler ses lecteurs, le *Morning-Herald* ajoute que s'il est très-difficile de l'emporter d'assaut, il peut être facilement bombardé. Les canons placés sur les murailles, dit-il, ne pouvant être pointés assez bas pour atteindre les batteries de mortiers, placées au-dessous d'eux, il n'y a, pour les assiégeants, qu'à garder l'entrée de la place et à se tenir à l'abri.

Nous ne savons trop si les lecteurs du *Morning-Herald* se paieront de cette défaite; mais le *Morning-Post* ne pense pas ainsi. Le salut des Indes, s'écrie-t-il, dépend de l'envoi des renforts considérables dans un bref délai. Mais si on considère les antécédents des hommes aujourd'hui au pouvoir, ou n'a aucune raison de se livrer aux illusions de l'espérance. — Havas.

Le *Moniteur universel* contient un rapport à l'Empereur sur les bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national. Ce document forme la troisième partie du Code rural; déjà deux rapports ont été adressés à l'Empereur sur le projet de ce Code, comprenant les dispositions fondamentales du régime du sol et du régime des eaux. La troisième partie n'est pas moins intéressante que les deux autres; elle se trouve divisée de la manière suivante dans le rapport: 1° des agents de la police rurale; 2° des gardes; 3° des mesures préventives; 4° des gendarmes; 5° des maires et adjoints.

Aujourd'hui, que les lois votées par le Corps-

Législatif ont été sanctionnées par le Sénat, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les travaux accomplis pendant la session. Ils ont été nombreux, d'une importance réelle, et plusieurs d'entre eux réalisent des réformes depuis longtemps réclamées. La session ouverte le 28 novembre a été suspendue le 3 décembre, après quatre séances, et reprise le 19 janvier. Durant ce laps de temps, il a été tenu 35 séances qui ont été consacrées à l'examen de 161 projets de lois, dont 109 d'intérêt local, 12 d'intérêt secondaire, et environ 40 projets importants. Les 161 projets de lois votés faisaient partie d'un ensemble de 165 qui ont été successivement présentés; 4 restent donc à voter, ils ont trait au défrichement des bois de particuliers, à la législation douanière, à la fabrication des capsules et aux brevets d'invention.

Parmi les lois importantes qui ont été votées, on doit citer en première ligne la révision d'articles du Code de procédure civile, le Code maritime, les mesures de sûreté générale, les pensions aux victimes de l'attentat du 14 janvier, la substitution du Crédit foncier à l'Etat pour le prêt de 100 millions attribué au drainage, le crédit voté pour l'embellissement et l'agrandissement de la capitale, l'institution des warrants, la substitution des remplaçants dans l'armée, la loi contre les usurpations de titres, la réduction des taxes des dépêches télégraphiques, qui rendra plus aisé et plus fréquent l'emploi de ce rapide moyen de communication dans les affaires commerciales et industrielles; le budget de 1859, qui se présente avec un excédant de recettes sur les dépenses, excédant qui promet de rétablir l'action de l'amortissement qui avait cessé de fonctionner depuis 1848. (Crédit foncier.)

EXTÉRIEUR.

BOSNIE. — Les nouvelles de la Bosnie continuent d'être déplorable. Voici ce qu'on écrit de ce pays à la *Gazette d'Augsbourg*:

« On disait déjà, il y a quinze jours, que les beys de l'Unna, de Verbac et de la Bosna, préparaient un coup contre les chrétiens qui oseraient envoyer

FEUILLETON

L'ÉTOILE MYSTÉRIEUSE.

NOUVELLE HISTORIQUE.

(Suite.)

On doit comprendre que l'amour-propre n'était pas accidentellement en jeu le jour de cette épreuve solennelle. Il fallait se préparer longtemps d'avance à affronter le jugement des habiles du métier, car échouer, était un fait grave; d'abord parce qu'il rendait impossible l'admission au rang des maîtres, maîtres dans l'acception élevée du mot et dans le sens accordé aux degrés hiérarchiques conquis par le talent et le courage. Ensuite, la seconde épreuve devenait plus laborieuse. Enfin, le discrédit répandu par la rivalité compromettait l'avenir du maître futur. Dieu sait combien de maîtres aujourd'hui auraient besoin de redevenir ouvriers.

En installant Vezins dans l'ouvroir, en présence des quatre maîtres-gardes, maître Girl fit sonner haut le talent de son futur successeur.

— Surtout soyez sévères, dit-il d'un air de défi; la sévérité se relâche trop souvent quand il s'agit du chef-d'œuvre. Mais, foi de Williams, vous pouvez l'être à l'égard de ce jeune homme. Il n'y a pas à Londres un pareil artiste.

Les quatre jurés sourirent.

— Nous verrons bien, répondit le syndic, rien qu'à la façon dont notre futur confrère va s'y prendre.

— Jeune homme, demanda-t-il ensuite à Vezins, vous promettez sur l'honneur, et vous faites serment de ne vous faire aider, assister ou conseiller par quelque moyen que ce soit, et de ne offrir à la communauté que le résultat du travail dont vous vous acquitterez ici.

— Je le promets sur l'honneur, et j'en fais le serment, répondit l'ouvrier en élevant la main.

— C'est bien. Maintenant, vous serez ici jusqu'à ce que vous nous annonciez l'entier achèvement de votre travail. Aux heures des repas, de la couchée, l'un de nous ouvrira la porte, pour la refermer à la rentrée. Voulez-vous commencer dès à présent, sous nos yeux, ou faire vos dispositions préliminaires en notre absence?

— Mes dispositions seront bientôt faites, répliqua Vezins en déroulant, devant les gardes-jurés, une belle pièce de cuir de Cordoue souple comme une peau de daim, illustrée et grenue comme le plus beau marocain. En un instant il eut calculé ses mesures et tracé ses lignes de coupes; des ciseaux et du tranchet, il enleva d'une main ferme et rapide, sans mordre à côté du trait, les pièces principales de la chaussure.

— Girl avait raison, dit à haute voix l'un des jurés, qu'on nommait Chubb, voilà un début qui indique une bonne école et une pratique sûre. Maintenant, bon cou-

rage! Si vous êtes empêché de demander assistance ou conseil, le temps ne vous est pas mesuré. Faites et dé-faites autant que cela vous plaira.

— Il est rare que je revienne deux fois sur ma besogne, répondit simplement Vezins, et j'espère ne rien mettre de ma bourse pour réparer les mal-façons.

Sans plus dire, il se remit à l'ouvrage, et s'anima à la pensée de répondre à la réputation dont son maître l'avait entouré.

Les quatre jurés, après quelques instants d'examen, se retirèrent suivis de Williams, et enfermèrent l'aspirant.

Dans la journée et dans les journées suivantes, les maîtres revinrent tantôt seuls, tantôt ensemble. L'ouvrage avançait rapidement, malgré l'agencement compliqué de ses pièces et de ses cambrures, malgré les innombrables et presque imperceptibles points de soie qui bordaient ses coutures; il se signalait bien avant son achèvement par une élégante crânerie qui dénonçait tout de suite sa destination. Les maîtres, sous l'inspection desquels s'accomplissaient les phases du travail de Vezins, s'abstenaient soigneusement d'exprimer leur opinion, mais il perceait dans leurs gestes et dans leurs physionomies un étonnement admiratif qui valait mieux que des éloges.

Le quatrième jour après son entrée dans l'ouvroir, Vezins annonça que son chef-d'œuvre était terminé.

une députation à Vienne. Les pachas de Bihag, Banjalaka et Strebnik le firent savoir à Vienne, et le commissaire de la Porte, Kiani-Pacha, se rendit, il a dix jours, à Travnik pour tâcher d'opérer un arrangement entre les chrétiens et les beys. Malheureusement les efforts des fonctionnaires tucs furent sans succès.

» On se rappelle qu'une levée générale fut opérée il y a six semaines. 12,000 Bosniaques musulmans étaient depuis ce temps sous les armes, furieux de la défaite de Grahovo, désireux de la venger et attendant vainement l'ordre de marcher en avant. Dans ces circonstances l'irritation exalta au plus haut point le fanatisme religieux qui agit comme une étincelle électrique.

» Les chrétiens de Bosnie sont sans armes; les beys résolurent de châtier les rajahs. Les 26, 27 et 28 juin, ils opérèrent une razzia sur toutes les jeunes filles des villages chrétiens de leurs districts, et s'emparèrent, dans l'espace de quarante-huit heures, de 180 jeunes filles de l'âge de douze à seize ans; les 30 juin et 2 juillet, eurent lieu des scènes de pillage des maisons et des églises chrétiennes, de massacre de vieillards, de femmes et d'enfants; les chrétiens se défendirent en désespérés; mais, poursuivis par le fer et le feu, ils virent chercher asile sur le territoire autrichien.

» Ils mirent en sûreté, le 4 et le 7, près de Kostaincia et Topola, leurs femmes et leurs enfants, au nombre de 4,700, s'armèrent de fourches et d'autres instruments aratoires, surpris, dans la nuit du 6 au 7, les Turcs campés en rase campagne, s'emparèrent de 700 fusils et pistolets et recommencèrent le combat le 8. Malheureusement, les rajahs furent défaits sur tous les points, et il est probable que, le 9, plus de 6,000 chrétiens de Bosnie, presque morts de faim, avaient passé la frontière autrichienne. On a envoyé ici des ordres pour loger les fugitifs et leur donner des vivres.

» Une autre correspondance adressée de la frontière de Bosnie, le 10 juillet, à la *Gazette d'Agram*, constate que les Turcs ont été les provocateurs dans ces dernières affaires et ajouta quelques détails aux nouvelles précédentes :

» Les nouveaux combats qui ont eu lieu depuis le 29 juin, dit cette correspondance, dans les Nabies de Kozarac et de Novlja ont été provoqués directement par les mahométans. Le 29 juin, les fermiers des dimes parurent dans le village de Petrina avec une suite nombreuse de Turcs pour lever la dime. L'affaire se fit d'abord avec calme, malgré les manières dictatoriales des Turcs; mais ceux-ci ne tardèrent pas à commettre toutes sortes d'actes arbitraires, et, les chrétiens ayant voulu s'y opposer, les mahométans eurent recours aux voies de fait. Plusieurs chrétiens furent maltraités d'une manière barbare et quelques-uns même menacés de mort.

» Ce fait fut le signal de la fuite de tous les habitants auxquels il était possible de s'enfuir sans danger. La nouvelle se répandit immédiatement dans toute la contrée, et des hommes armés accoururent de toutes parts au secours de leurs coreligionnaires. Les Turcs, se voyant entourés d'une foule considérable, ouvrirent le feu; un chrétien et un Turc furent tués, 2 Turcs blessés. Le combat s'étendit du côté de Hau, où il se termina. Il se renouvela près du même village le 2. Les beys se retirèrent sur

Novi, après avoir eu 2 hommes tués, et les rajahs, au nombre de 600, les y suivirent, avec la ferme intention de mettre fin une bonne fois à toutes ces tracasseries par une attaque sur Novi. On dit que les chrétiens sont conduits par un certain Costic.

» Toutes relations ont cessé entre les Turcs et les chrétiens, et l'on n'entend parler que de bandes nouvelles qui se forment sur tous les points du pays. Cependant tout ce mouvement manque de lien jusqu'ici, de même que les combats partiels qui se sont renouvelés depuis, et qui ont duré jusqu'au 6.

On ne connaît pas encore exactement le nombre des chrétiens de la Bosnie qui se sont réfugiés sur le territoire autrichien; une dépêche de Vienne, du 14 juillet, l'estime à 3,000, tandis qu'une autre correspondance des frontières bosniaques le porte à 6,000.

INDE ET CHINE. — On a reçu samedi soir au Foreign-Office la dépêche télégraphique suivante arrivée à cinq heures et demie :

Sir Henri Bulwer au comte de Malmesbury.

« Thérapia, le 15 juillet, 11 h. 30 du soir.

» Je suis chargé par le consul de Sa Majesté à Alexandrie de faire parvenir à Votre Seigneurie la correspondance suivante, arrivée à Suez, par l'*Ot-tawa*, le 7 juillet, à 6 h. 13 m. du soir.

« Bombay-Standard-Office, le 19 juin, 3 h. du soir.

« Treize mille rebelles, qui étaient partis de Calpee, le 23 mai, étaient arrivés à Gwalior le 1^{er} juin, ils avaient été rejoints par 7,000 soldats de Scindiah qu'on avait envoyés contre eux. Ils s'étaient emparés de Gwalior et l'avaient pillé. Scindiah s'était sauvé à Agra.

Les troupes commandées par sir Hugh Rose, venues de Calpee, la division commandée par le brigadier Hicks, venue de Ihansi, et la colonne commandée par le colonel Smith, venue de Chumbrace, sont toutes réunies en ce moment devant Gwalior.

» Il a une nouvelle (probable, mais qui n'est pas certaine) annonçant que cette place avait été prise après une perte horrible du côté des insurgés.

» Sir Edward Lugard avait battu les rebelles à Goodspore (Djogdespore), le 27 mai, et avait repris les canons qu'on avait perdus à Arrah.

» On avait anéanti une insurrection près Dharcour, en prenant les forts de Capol et de Nurgound.

» Manson, l'agent politique qui était allé conférer avec le chef de Nurgound, avait été tué. Le chef de Nurgound, qui avait ordonné le meurtre, avait été pendu, avec d'autres à Belgaum. On en avait fait sauter un septième à la bouche d'un canon.

» Le Rohilcund était tranquille.

» La population de Lucknow commençait à revenir. Le désarmement continuait à s'opérer paisiblement des deux côtés de l'Inde.

» Les régiments de cipayes qui avaient été désarmés dans le Bengale avaient été renvoyés par petites fractions; les officiers indigènes et ceux qui étaient à Bombay avaient reçu leur démission. Les numéros de leurs régiments avaient été rayés de la liste de l'armée.

» Les plies n'avaient pas encore commencé; elles étaient en retard de près d'une quinzaine et le temps était très-acablant. (*Morning Chronicle.*)

On lit dans l'*Express* du 19 :

» Le *Northam* est arrivé lundi matin à Southampton, avec les malles des Indes et de Chine : il a quitté Alexandrie le 7, Malte le 10, et Gibraltar le 15 courant.

« Un appréhendait, à Grand-Caire, un soulèvement mahométan contre les chrétiens.

» La plupart des passagers du *Northam*, qui se sont trouvés dans les Indes depuis le début de l'insurrection, disent que le plus grand malheur dans cette guerre avait été la fuite des rebelles de Lucknow.

» On dit dans les Indes que l'insurrection des cipayes a été prématurée. Les chefs de la révolte leur avaient dit que le moment approchait où ils auraient à combattre pour leur religion, mais on ne spécifiait pas l'époque. Le signal devait être l'arrestation de quelques grands fonctionnaires anglais à Calcutta; cela ne s'est pas réalisé, de là le mauvais succès de la révolte.

» Nous apprenons de Gibraltar qu'une force espagnole de 1,400 hommes va coopérer avec les Français en Cochinchine. Les nouvelles de Tanger sont que le sultan de Maroc a étouffé la révolte à Azimore.

» Les 40^e et 91^e régiments, à Corfou, ont l'ordre de se tenir prêts à partir pour le service actif dans les Indes-Orientales. Le 2^e bataillon du 1^{er} régiment royal est parti de Gibraltar pour Hong-Kong.

On lit dans le *Pays* :

« Nous trouvons dans une lettre de Londres du 17 l'annonce d'un fait grave et qui est relatif aux événements de l'Inde :

» On sait que, peu de temps après la prise de Lucknow, le gouverneur général nomma pour chef de l'administration du royaume d'Oude, M. Montgomery, homme d'un caractère modéré et jouissant de l'estime publique, qui, par des mesures de conciliation bien entendues, s'efforça de faire oublier les actes de lord Canning et de ramener les populations.

» Nous apprenons que M. Montgomery, voyant qu'au lieu de ramener les habitants du pays on continuait le système de spoliation et de rigueurs qui avait produit tout le mal, et qu'on allait mettre en jugement, sous l'accusation du crime de haute trahison, le roi d'Oude, qui se trouvait en prison à Calcutta longtemps avant la guerre, et que cette mesure était destinée à produire une grande irritation parmi les indigènes, vient de donner sa démission.

» Cette démission est accompagnée d'une lettre dans laquelle l'honorable fonctionnaire déclare, dit-on, que si on continue quelque temps encore à suivre un semblable système, on peut regarder le royaume d'Oude comme à jamais perdu pour l'Angleterre.

» La même correspondance mentionne un autre fait qui doit avoir de graves conséquences. Les quatre principaux chefs de la révolte, Nana-Saïb, Bahador-Khan, la reine d'Ihansi et la reine d'Oude, ont fait entre eux un traité offensif et défensif; ces chefs disposent de forces considérables, ils ont organisé des gouvernements indigènes qui fonctionnent régulièrement, et cette situation nouvelle peut être d'un grand effet pour l'avenir des opérations.

Les assesseurs s'inclinèrent affirmativement.

— L'épreuve à laquelle ledit Vezins s'est soumis, continua le syndic, a pour but de le faire admettre dans l'honorable communauté remise à notre garde et jurée. En conséquence; nous avons examiné et apprécié, comme il convient, le chef-d'œuvre imposé à tous les aspirants à la maîtrise par l'article cinq de nos statuts. Après avoir été aux opinions, nous sommes unanimement d'avis que le chef-d'œuvre du sieur Vezins est fait et parfait selon toutes les règles de l'art, qu'en conséquence, il y a lieu de recevoir et admettre son auteur au nombre des maîtres de la communauté, s'il n'y a pas d'autre légitime empêchement. La parole est aux opposants, s'il s'en trouve.

Trois salves d'applaudissements accueillirent la déclaration du syndic.

Celui-ci fit placer Vezins au pied de la table où siégeaient les jurés.

— Au nom de la communauté, ici rassemblée, dit solennellement le président : François Vezins, fils de Pierre Vezins et de Bertrande Mauclerc, valet de boutique de maître Williams Girl, vous êtes admis parmi les maîtres en cordonnerie de la communauté de Londres, pour y bien et loyalement exercer l'état selon les lois et règlements, après l'accomplissement des autres formalités prescrites.

Vezins salua l'assemblée et embrassa le président, se-

Les quatre maîtres-gardes, accompagnés du sergent et du greffier, portèrent les bottes dans la grande salle de réunion de la communauté, et constatèrent par procès-verbal leur identité, le nom de l'ouvrier, la cause et l'objet de la confection.

CHAPITRE VI. — L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Le dimanche qui suivit la remise de l'œuvre de Vezin, toute la communauté semblait s'être donné rendez-vous dans la salle; le bruit du talent de l'ouvrier s'était répandu dans tous les ateliers, et chaque maître, soit par désir national de dégonfler cette renommée étrangère, et de se montrer sévère, soit pour admirer sans préoccupation anglaise le travail du Hollandais, comme on appelait Vezins; chaque maître, disons-nous, était venu exactement assister à la solennité de la réception.

Les bottes, enveloppées d'une serge verte, étaient dressées sur le bureau du président-syndic et des jurés.

Après avoir exposé l'objet de la réunion, le président découvrit le chef-d'œuvre.

Cette fois le mot était rigoureusement juste. Une exclamation admirative fut arrachée par l'évidence à ceux qui n'avaient pas de mauvais vouloir préconçu; les autres se sentirent entraînés, par la conscience de la perfection, à joindre leur approbation retardataire à celle des natures spontanées.

— Assurément, c'est bien, très-bien d'ensemble et de

façon. Les proportions sont parfaitement calculées pour les plis tombants, pour les courbes et les mouvements; je n'ai jamais rien vu qui eût l'air plus fièrement tourné. Un goût irréprochable a tracé ces lignes et ces dessins piqués. Mais, vous savez, c'est à l'usage qu'on connaît l'étoffe; c'est à la paille du fer qu'on connaît sa faiblesse. Il faut maintenant examiner la couture et s'occuper des points piqués.

Cette observation, émise par un des jeunes maîtres, fut accueillie favorablement.

— C'est juste, répliquèrent des voix nombreuses.

Se rendant aux désirs de l'assemblée, le syndic fit passer les bottes.

Personne ne trouva à redire, et chacun convint de la perfection l'ouvrage.

Le travail de Vezins revint prendre sa place sur le bureau, puis les jurés délibérèrent, mais seulement pour la forme, car leur opinion était depuis longtemps arrêtée.

Quand les quatre maîtres eurent repris leurs places, le président-syndic de la communauté réclama le silence et prit la parole.

— Après l'examen et la surveillance auxquels nous nous sommes livrés, dit-il, dans l'exercice de la communauté, nous maîtres-jurés, déclarons que le chef-d'œuvre présent sur le bureau, a été entrepris, continué et entièrement parachevé par le sieur Vezins, valet de boutique de notre bien-aimé confrère Williams Girl.

Le convoi de 4 heures qui quitte Birmingham pour Wolverhampton, sur la ligne de Stom-Valley, partit jeudi soir au milieu d'une nuée de pluie et de grêle. Au bout de vingt minutes, le convoi devança l'orage; mais, arrivé à Deepfilds, il fut atteint par lui, et la foudre tomba sur le train. L'éclair fut suivi par une explosion quelque peu extraordinaire, non pas une explosion subite comme celle qui accompagne ordinairement les éclats rapprochés de la foudre, mais comme un feu de peloton d'une centaine de fusils déchargés près du convoi. L'éclair et l'explosion furent instantanés. Le mécanicien et le chauffeur furent enveloppés dans un nuage de flamme bleutée, et ce dernier ressentit derrière la tête un choc violent qui lui fit perdre un instant connaissance. En même temps le fluide courait dans toute la longueur du train.

Tous les autres voyageurs ressentirent le choc, ceux plus rapprochés de la voie plus que les autres, la foudre paraissait suivre le rail de ce côté. L'un des voyageurs, M. Benjamin Hicklin, qui faisait partie de la commission de la paix du Wolverhampton, fut atteint au bras droit et rejeté sur la banquette opposée à celle où il était assis dans une voiture de première classe. Le garde-frein, Henri Bizam, était dans son wagon et serrait les freins quand il éprouva un choc violent. En un instant, il fut comme paralysé.

En arrivant toutefois à la station de Deepfilds, il put sortir de son compartiment, dans l'intention de remplir son office de garde. Le chef de la station l'aperçut alors, étourdi et comme ivre, tenant sa tête dans ses mains, et le soutint; sans cela Bizam serait tombé de la gare sur la ligne. Le chef de gare le ramena à sa place et un employé monta avec lui pour l'aider dans sa route, et veiller au train. En arrivant à Wolverhampton, le garde fut conduit dans le bureau de l'inspecteur, où on lui donna un verre d'eau-de-vie et de l'eau. Quelques instants après il put, avec quelque difficulté, rentrer chez lui. A Wolverhampton, M. Hicklin paraissait beaucoup souffrir du choc qu'il avait ressenti et se plaignait d'avoir le bras complètement engourdi. On frémit en pensant aux conséquences qui auraient pu se présenter dans cette circonstance, si le mécanicien et le chauffeur avaient été incapables de continuer leur travail.

— On écrit de Sarrebourg, le 16 juillet, au *Moniteur de la Meurthe* :

« Un violent incendie vient de répandre une désolation nouvelle dans notre arrondissement. Huit maisons viennent d'être réduites en cendres dans la commune d'Abreschviller. Le feu s'est déclaré, le 13 de ce mois, vers trois heures de l'après-midi, dans la maison occupée par la famille Pagner, et a gagné rapidement les habitations voisines, toutes couvertes en bardeaux.

» Heureusement, les deux pompes d'Abreschviller, sous la direction de M. Thomas, et celles de la verrerie de Saint-Quirin, amenées par les habitants, ayant à leur tête M. Georges Chevandier, avaient pu fonctionner dès le début de l'incendie.

» Une excellente mesure avait été prise, à laquelle, certainement, est due la conservation du village tout entier : on avait placé sur les toits des

maisons plus directement exposées, des hommes chargés de balayer les flammèches et de détruire ainsi les commencements d'incendies qui se manifestaient de toutes parts. De l'aveu de chacun, si cette précaution n'avait été prise, on eût vu se renouveler le désastre effrayant de 1849.

» On doit mentionner d'une manière spéciale Mmes Georges Chevandier et Vulpillat, dont les noms étaient dans toutes les bouches. Ces honorables dames ont fait la chaîne tout le temps qu'a duré l'incendie. Leur exemple avait électrisé les habitants.

» Hâtons-nous de dire que, par les soins de Mmes Vulpillat et Chevandier, une souscription est ouverte en ce moment pour venir en aide à ces infortunés. On a également l'espoir d'obtenir un secours du gouvernement si paternel de l'Empereur Napoléon.

— M. Emerat, qui a si vaillamment combattu à Djeddah, dit le *Journal des Filles et des Campagnes*, est le fils d'un ancien médecin de la marine, chevalier de la Légion d'Honneur, qui est retiré à Alep, où il exerce les fonctions de médecin sanitaire; nous avons connu cette bonne et honorable famille, qui compte de nombreux amis dans le Levant et en France.

M. Emerat, le chancelier drogman de Djeddah, était depuis un an environ dans sa nouvelle résidence.

Bien qu'il fût petit de taille et d'un caractère fort doux, ses traits respiraient l'énergie et la fermeté; il est tombé sous les coups de ses assassins; mais avant d'avoir connu les détails des faits, nous avions la conviction qu'il n'avait pas lâché pied, quels qu'aient pu être les efforts du nombre.

Si nos souvenirs ne nous trompent pas, M. Emerat, étant élève drogman, aurait déjà assisté à des scènes de carnage et affronté le yatagan des fanatiques. Il y a quelques années, lors du massacre des chrétiens à Alep, M. Emerat était auprès de M. Edmond de Lesseps, notre consul dans cette ville. On se rappelle que M. de Lesseps, par sa fermeté et son courage, sauva la vie à un grand nombre de malheureux au péril de la sienne.

Ce sont de bien tristes souvenirs que ramènent naturellement les événements actuels.

Les habitants d'Alep n'ont pas oublié la conduite de notre consul, et leur reconnaissance rattache à la France ces populations chrétiennes qui nous ont si souvent invoqués.

— Une femme très-distinguée et qui brillait depuis longtemps dans le monde parisien, M^{me} de... étant au bal, faillit être tuée par un lustre qui tomba tout près d'elle pendant qu'elle dansait.

Le péril avait été assez grand pour qu'elle s'évanouît de frayeur.

On parlait de l'aventure en décrivant le danger qu'avait couru cette dame, et on s'apitoyait surtout de l'effet produit par l'épouvante qui l'avait rendue malade.

— Cette grande frayeur se conçoit aisément, répondit une amie: M^{me} de... a déjà bien assez de lustres sur la tête sans celui-là, qui eût complété la douzaine!

CHRONIQUE LOCALE.

Par décision ministérielle, en date du 1^{er} juillet.

» Enfin, vous jurez et promettez de vous soumettre aux taxations, amendes, redevances et aux pénalités édictées par les statuts.

Vezins prêta le serment. Ensuite, il fut invité, en qualité de maître, à prendre place parmi ses nouveaux confrères, et à délibérer avec l'assemblée.

Or, trois grandes questions étaient à l'ordre du jour. Il s'agissait d'une triple proposition qui avait pour auteur un maître connu par ses idées presbytériennes, et qui se nommait Jhon Patrick.

Comme en politique et en religion, l'esprit de discussion poussé à l'excès avait pénétré aussi dans les corps des métiers. Jusques-là gardiennes jalouses de leurs statuts, les communautés qui avaient trop résisté aux réformes et trop immobilisé la tradition passèrent à un excès opposé.

La proposition de Jhon Patrick attaquait l'essence même de l'organisation professionnelle.

Il s'agissait d'abord de l'abolition de toute pénalité pour faits d'entreprise sur les pratiques de confrère à confrère.

Ensuite, le presbytérien Patrick demandait comme corollaire de sa première proposition, l'abolition absolue du droit des maîtres-jurés de constater la nature, la qualité et l'exécution réglementaire des produits des ateliers.

M. Delavau, commissaire de surveillance administrative au chemin de fer de Saumur, a été nommé, à la même résidence, commissaire de 1^{re} classe.

Mardi soir, sur les 9 heures, alors que la place de la Bilange était couverte de promeneurs, un individu de Saumur, connu depuis longtemps par sa nature violente, a rencontré un vieillard avec lequel il avait probablement en quelque différend, il s'est jeté sur lui et l'a terrassé. La victime, la tête ensanglantée, a été relevée sans connaissance et portée chez M. Perdriau, pharmacien, où M. le docteur Bouchard lui a prodigué les soins que demandait son état.

Pour chronique locale et faits divers : P. M. E. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 21 juillet. — Le paquebot d'Egypte, arrivé cette nuit, amène M. Sabatier, consul général de France à Alexandrie. M. Emerat et M^{lle} Eveillard qui vont descendre à la Préfecture.

Les troubles de Syrie augmentent. On assure qu'une partie du Liban, y compris même Latakia, et la ville de Tripoli, en Syrie, se seraient insurgés. Ismail-Bey aurait été blessé mortellement. L'Emir a redemandé des secours. Les Arabes pillards qui avaient envahi le Liban ont été repoussés.

L'épidémie qui règne à Bengazi diminue. — Havas.

Les Plumes-Dupré sont toujours en très-grande vogue. En effet, il suffit d'en faire usage une seule fois pour en reconnaître la supériorité sur tous les autres genres de plumes métalliques. L'ingénieux système de réservoir inventé par M. Dupré (*Plumes expéditives*) est une innovation heureuse et simple à la fois. Permettant de faire une grande quantité de lignes sans reprendre d'encre, et l'excellente qualité de la plume y aidant, on est étonné de la facilité avec laquelle on fait les traits les plus fins et les plus purs.

On obtient également des résultats surprenants avec les plumes du même inventeur connues sous le nom de *Plumes à pointe coulante*. Elles sont moins chères que les premières et d'une grande économie pour les personnes qui écrivent souvent. Ce système est aussi ingénieux que le premier, et les deux font le plus grand honneur à M. Dupré, qui a su, dans ses produits, allier la qualité supérieure au bon marché. Nous connaissons des bureaux où l'on n'écrivait encore presque exclusivement qu'avec des plumes d'oie, ne pouvant en employer d'autres, lorsque les Plumes-Dupré ont paru, l'essai en a été fait, et il est resté couronné d'un plein succès : depuis lors elles y sont en usage. La fabrication, quoique établie sur une grande échelle, suffit à peine à la consommation. Avant peu on en verra dans toutes les mains. Nous pensons donc rendre un véritable service à nos lecteurs en les leur faisant connaître : car qui n'est flatté d'écrire avec une bonne plume? (Voir aux annonces.)

BOURSE DU 20 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 68 30.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 93 90.

BOURSE DU 21 JUILLET.

3 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 68 30.

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 93 70.

P. M. E. PROPRIÉTAIRE GÉRANT.

lon la coutume, en signe de ses fraternelles dispositions envers ses nouveaux confrères.

—Maintenant, reprit le syndic, il n'y a plus qu'à prêter le serment, et il en lut à haute voix la formule :

« Vous, François Vezins, admis solennellement dans la communauté, ce jour d'hui, vous jurez de vous garder, autant que faire se peut, dans votre conscience et dans vos actions, de toutes les fautes soumises aux réparations des maîtres-jurés et de leurs suppôts ;
» De ne vendre ou livrer aucun ouvrage qui ne soit pas bon, bien confectionné, de bonne marchandise, profitable et marchande ;
» De ne frauder, farder, abuser en quelque façon que ce soit ;

» De respecter et d'aider à faire respecter les statuts de la communauté, en ce qui concerne les apprentis et les varlets de boutique du métier ;
» De ne point entretenir varlets hors boutique, ou chambrelans (1).

» Vous jurez de ne rien entreprendre par démarche ou sollicitation déloyale sur vos confrères, pour leur enlever ou faire enlever leurs pratiques, mais au contraire, de laisser celles-ci libres et maitresses de leur choix ;

(1) On appelait chambrelans, les ouvriers travaillant clandestinement en chambres, et passibles de poursuites.

Enfin, il s'agissait de faire admettre les savetiers et les bazaniers dans le sein de la communauté.

Si Patrick avait beaucoup d'adversaires, il avait aussi des partisans. De tout temps les cordonniers ont aimé la politique; ils s'occupaient déjà des affaires publiques au xvi^e siècle, et ils n'en ont pas perdu l'habitude. L'uniformité d'un travail qui laisse beaucoup de liberté à l'esprit favorise cette propension.

— La grande chose du jour, dit Patrick d'un air grave et onctueux, après avoir obtenu la parole, c'est la liberté! La liberté, Masters, s'introduit partout. Pourquoi priverions-nous de ses bienfaits les membres de la communauté, valets et maîtres? On démolit les citadelles seigneuriales, on adoucit les vieilles rigueurs féodales, pourquoi ne détruirions-nous pas ce qu'il y a de barbare et d'injuste dans les statuts qui nous régissent? Est-ce que chacun n'est pas libre et maître de ses actions, quand ces actions sont propres à la personne, et ne peuvent avoir d'action que d'individu à individu? Est-ce que chacun n'a pas naturellement le droit de pourvoir à ses besoins par les moyens qui lui semblent les meilleurs? Laissez donc les maîtres lutter entre eux par le bon marché, par la qualité, par le talent. Tout ceci est une affaire de maître à pratique et de pratique à maître. Celui qui consomme est le meilleur juge du choix qu'il doit faire.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e EDOUARD CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A AFFERMER

Par adjudication, Pour 4 ans, à partir du 1^{er} novembre prochain,

Par le ministère dudit M^e Edouard CHEDEAU, notaire, et en l'une des salles de la Mairie de la commune de Saint-Clément-des-Levées,

Le dimanche 1^{er} août 1858, à midi,

LES BIENS IMMEUBLES,

Ci-après désignés,

Appartenant à ladite commune de Saint-Clément-des-Levées.

Commune de Saint-Clément-des-Levées.

Terre, aux Buttes, de 1 hectare 50 centiares, exploitée par Hubault et Chevré.

Terre, aux Buttes, de 1 hectare 50 centiares, exploitée par Blanche.

Terre, à la Haute-Prairie, de 66 ares, exploitée par Besson.

Terre, à Pont-Forest, de 71 ares, exploitée par Goislard.

Terre, à Pont-Forest, de 66 ares, exploitée par Trouillard.

Terre, à Pont-Forest, de 66 ares, exploitée par Trouillard.

Terre, à Pont-Forest, de 66 ares, exploitée par Haudebault.

Terre, à Pont-Forest, de 66 ares, exploitée par Trouillard.

Terre, au Vivier-d'Emion, de 15 ares 25 centiares, exploitée par Chevré.

Commune des Rosiers.

Terre, aux Illettes, de 83 ares, exploitée par les Carré.

Terre, aux Illettes de 1 hectare 35 ares, exploitée par Roujou.

Terre, aux Illettes, de 1 hectare 44 ares, exploitée par Flécheau.

Commune de la Ménitré.

Terre, aux Illettes, de 1 hectare, exploitée par la veuve Guy.

Terre, aux Illettes, de 1 hectare, exploitée par les Flécheau.

Terre, aux Illettes, de 1 hectare, exploitée par Hebouc et Defaix.

Terre, aux Illettes, de 1 hectare, exploitée par Genet.

Ces biens seront adjugés en autant de lots qu'il y a d'articles dans la désignation qui précède.

Il a été réservé à M. le Maire de Saint-Clément-des-Levées de retrancher de ces biens, avant l'adjudication, tels morceaux que bon lui semblera et qu'il indiquera.

Pour tous renseignements, s'adresser soit à M. le Maire de Saint-Clément, soit à M. RAGNEAU, son secrétaire, soit à M^e Edouard CHEDEAU, notaire, en l'étude duquel est déposé le cahier des charges. (372)

A VENDRE UNE MAISON

Sise rue de la Chouetterie, à Saumur.

S'adresser à M^{me} PASQUIER, propriétaire, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (374)

MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER, PRÉSENTEMENT

S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETHEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

A VENDRE

L'AUBERGE DU DAUPHIN

OU DU SOLEIL LEVANT,

Située à Saumur, rue de la Petite-Douve, et actuellement occupée par M. Jeannin.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. GASNAULT père, ancien entrepreneur à Saumur, et à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (356)

L'EAU ET LA POMMADE ARCHELAIS

Est sans contredit la seule déconverte qui, par ses nombreux succès, est reconnue infaillible jusqu'à ce jour, pour la régénération de la chevelure et sa conservation.

Seul dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur. (255)

Une DAME, habituée à la comptabilité, désirerait tenir des livres dans une ou plusieurs maisons de commerce. S'adresser au bureau du journal.

Le PAPIER-MOURE a obtenu sans exemple en France et à l'étranger; il le doit à sa supériorité, non-seulement sur tous les papiers qui cherchent à l'imiter, mais encore sur tous les moyens connus pour détruire les MOUCHES, GUÊPES, COUSINS, etc. — Dépôts chez les pharm. drog. et épiciers; à Saumur, chez DAMICOURT, ph. En adressant franco des timbres ou un mandat sur la poste à M. MOURE, pharmacien à Bordeaux, il enverra franco de son papier pour la valeur reçue. (346)

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Bodin, n^o 16. S'adresser à M. BAZILE, à Rion, près Saumur. (349)

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

CONSERVATEUR DENTAIRE EAU DE PHILIPPE

PRIX 2 fr. 50 c. la douz. 1 fr. 50 c. le 1/2 d.

Dépôt, à Saumur, chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans.

Pour Nettoyer, Blanchir, Conserver les DENTS, et les soins de la BOUCHE. FABRIQUE, rue St-Martin, 125. DÉPÔT, boulevard des Capucines, 43, PARIS.

Médaille de prix à l'Exposition de Laval (1857), pour les deux systèmes de plumes ci-après :

DEUX BREVETS D'INVENTIONS POUR 15 ANS, s. g. d. g.

PLUMES-DUPRE,

DITES EXPÉDITIVES. Douceur, durée et beauté d'écriture. 40 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 30 plumes, 1 franc; la douzaine, 25 centimes.

PLUMES-DUPRE,

DITES A POINTE COULANTE. Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 30 plumes, 60 centimes; la douzaine, 20 centimes.

Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Marché-Noir à Saumur, et dans toutes les villes de France. (647)

LEBIGRE-DUQUESNE frères, Editeurs, rue Hautefeuille, 16, à Paris.

VIENT DE PARAÎTRE :

(ADOLPHE HUARD)

DE L'INJUSTICE DANS LA RÉVOLUTION

ET DE L'ORDRE DANS L'ÉGLISE

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PHILOSOPHIE PRATIQUE

RÉFUTATION DE

P.-J. PROUDHON

Un volume grand in-18 jésus. — PRIX : 3 francs.

Vient de paraître à la même librairie : Les Conspirateurs en Angleterre, par Ch. de Bussy. 1 vol. gr. in-18 jésus. Prix : 2 francs. (6^e édition).

Les philosophes au pilori, par Ch. de Bussy. 1 vol. gr. in-18 jésus. Prix : 2 fr.

Pour recevoir l'ouvrage immédiatement franco par la poste, envoyer trois francs quarante centimes en un mandat sur la poste ou en timbres-poste de vingt centimes (Ecrire franco).

UN AN,

Huit francs.

Religion. — Famille.

LE MOINS CHER, sans contredit, de tous les journaux politiques illustrés, C'EST L'AMI DU PEUPLE.

L'AMI DU PEUPLE compte 10 ANNÉES d'existence; son succès grandit tous les jours, et il a réalisé, depuis le cinq mars 1858, d'importantes améliorations.

Il ne donne pas moins de VINGT-HUIT colonnes de texte, toutes les semaines, et chaque numéro contient DES GRAVURES, accompagnées de notices. L'administration de l'Ami du Peuple ne négligera rien pour arriver à multiplier le nombre des gravures dans le journal, et les portraits de tous les contemporains célèbres passeront successivement sous les yeux du lecteur.

La rédaction de l'Ami du Peuple embrasse toutes

L'AMI DU PEUPLE

JOURNAL DU DIMANCHE.

les questions intéressantes du moment. Il publie chaque semaine : 1^o une Revue générale de la semaine; 2^o les Actes officiels, extraits du Moniteur universel; 3^o une Chronique générale, comprenant les faits, les bruits, les anecdotes, en un mot tous les détails curieux et piquants de la politique quotidienne; 4^o une Chronique départementale; 5^o des Variétés d'un haut intérêt; 6^o un Feuilleton choisi avec soin, et où la religion et la morale sont toujours respectées; 7^o un Bulletin commercial qui tient le lecteur au courant des prix du grain, des bestiaux, du vin, des huiles, etc., etc. L'Ami du Peuple publie en outre des articles sur l'agriculture et beaucoup d'autres sujets qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Les abonnés de l'Ami du Peuple reçoivent toutes

SIX MOIS,

Quatre francs.

Travail. — Propriété.

les semaines leur numéro le dimanche matin au plus tard.

Avec l'Ami du Peuple le lecteur qui n'a de loisirs que le dimanche est aussi bien au courant des faits et des événements du jour que s'il lisait tous les journaux.

Répétons enfin, en terminant, qu'il n'existe pas en France UNE SEULE FEUILLE politique hebdomadaire et donnant de plus des gravures chaque semaine, à AUSSI BON MARCHÉ que l'Ami du Peuple.

Pour s'abonner il suffit d'envoyer un bon de poste de huit francs pour un an, ou de quatre francs pour six mois, à l'adresse de M. le directeur de l'Ami du Peuple, rue Saint-Laud, 9, à Angers (Maine-et-Loire).